

RAPPORT N° 96/1-09
au Conseil Municipal

OBJET

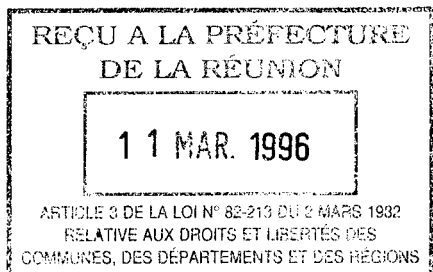
**ACQUISITIONS GRATUITES DE TERRAINS POUR CREATION,
ELARGISSEMENT OU REDRESSEMENT DE VOIES PUBLIQUES**

Conformément aux Articles L. 332-6 et R. 332-15 du Code de l'Urbanisme, les propriétaires ayant obtenu un permis de construire, et dont les terrains se trouvent en bordure de voies publiques existantes ou à créer, peuvent être tenus de céder gratuitement à la Commune, dans la limite de 10 % de la superficie de leur parcelle, l'emprise nécessaire à la création, à l'élargissement ou au redressement des dites voies (voir le tableau figurant en annexe).

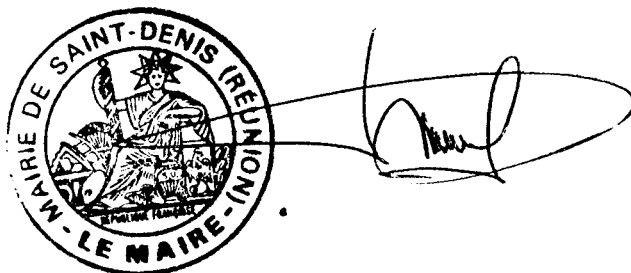
Je vous demande donc :

- de m'autoriser à intervenir dans les actes d'acquisition, et à verser aux notaires rédacteurs les honoraires correspondants concernant les parcelles mentionnées en annexe ;
- de me dispenser de procéder aux formalités de purge des privilèges et hypothèques, le cas échéant ;
- de m'autoriser également à poursuivre ces acquisitions par voie d'expropriation en cas de refus des propriétaires concernés de les régulariser à l'amiable .

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE
Michel TAMAYA



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N° 96/1-09
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 1er mars 1996**

OBJET

**ACQUISITIONS GRATUITES DE TERRAINS POUR CREATION,
ELARGISSEMENT OU REDRESSEMENT DE VOIES PUBLIQUES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 96/1-09 du Maire ;

Vu le rapport de Alain ARMAND, 1er Adjoint, présenté au nom de la Commission Aménagement ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

ARTICLE 1

Autorise le Maire à signer les actes d'acquisition et à verser aux notaires rédacteurs et intermédiaires éventuels les honoraires correspondants -confer les parcelles mentionnées en annexe-.

ARTICLE 2

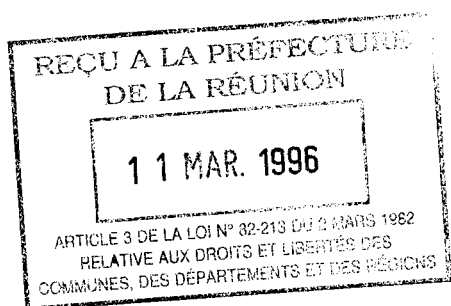
Dispense le Maire le cas échéant de procéder aux formalités de purge des hypothèques et privilèges pouvant grever ces terrains.

ARTICLE 3

Autorise le Maire également à poursuivre ces acquisitions par voie d'expropriation, en cas de refus des propriétaires concernés de les régulariser à l'amiable.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 8 MARS 1996

**LE MAIRE
Michel TAMAYA**



ANNEXE AU RAPPORT N° 96/1-09

**ACQUISITIONS GRATUITES DE TERRAINS POUR CREATION,
ELARGISSEMENT OU REDRESSEMENT DE VOIES PUBLIQUES**

1 / 3

Référence cadastrale	Situation	Propriétaire
AC 51	32 Rue de la Boulangerie 97400 SAINT-DENIS	SCI Les Jardins de La Rivière
AS 139	33 à 41 Rue Bois-de-Nèfles 97400 SAINT-DENIS	Alain BOCQUEE
AS 140	43 à 49 Rue Bois-de-Nèfles 97400 SAINT-DENIS	SCI Le Club Bois-de-Nèfles
AT 199	3 Rue de Crémont 97400 SAINT-DENIS	SARL DE CREMONT
AV 256	Route des Bambous Rampes du Brûlé 97400 SAINT-DENIS	Cyril BACHEL
AY 109	6 Rue Champ-Fleuri 97490 SAINTE-CLOTILDE	Emmanuel TAILE MANIKOM
BK 86	102 Avenue Leconte de Lisle 97490 SAINTE-CLOTILDE	Jean-Paul SINAMAN
BK 194	24 Rue Eudoxie Nonge 97490 SAINTE-CLOTILDE	René LAW-YEN
BO 113	Chemin Canal Domenjod 97490 SAINTE-CLOTILDE	Christian ZANEGUY
BP 22	23 Chemin Forestier Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	Joseph DESPLAS
BP 24	29 Chemin Forestier Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	Raymond GILLARD
BP 122	58 Chemin des Maraîchers Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	Françoise SMITH
BR 312	35 Chemin de la Grotte Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	Guy POUDROUX
BR 526	52 Chemin des Thuyas Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	Jacky Luc GRONDIN
BR 611	Chemin des Bretons Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	Igor CROSIGNANI

ANNEXE AU RAPPORT N° 96/1-09

ACQUISITIONS GRATUITES DE TERRAINS POUR CREATION,
ELARGISSEMENT OU REDRESSEMENT DE VOIES PUBLIQUES

2 / 3

Référence cadastrale	Situation	Propriétaire
BS 553	36 Chemin Bancoul Moufia 97490 SAINTE-CLOTILDE	Marie Andrée SAUTRON
DH 93	8 Allée des Topazes Bellepierre 97400 SAINT-DENIS	Jean Laurent PAYET
DW 88	2 Chemin des Brises 97417 LA MONTAGNE	Jean-Louis CHEUNG AH SEUNG
ET 116	8 Sentiers des Bougainvilliers Saint-François 97400 SAINT-DENIS	Jasmine BATAILLE
HA 8	72 Route de Montgaillard 97400 SAINT-DENIS	Sylvie PAYET
HI 121	246 Route du Bois-de-Nèfles 97490 SAINTE-CLOTILDE	Fredel Eddy CASIMIR
HI 121	244 Route du Bois-de-Nèfles 97490 SAINTE-CLOTILDE	Marie Line BAILLIF
HN 130	4 Chemin Bancoul Moufia 97490 SAINTE-CLOTILDE	Daniel DE LARICHAUDY
HO 68	19 Route des Ananas Moufia 97490 SAINTE-CLOTILDE	Marie Laure ROLLAND
HO 182	4 Chemin des Pruniers Bois-de-Nèfles 97490 SAINTE-CLOTILDE	Jean-François LEBON
HO 297	Chemin Léonel Boyer Moufia 97490 SAINTE-CLOTILDE	Gopal APPADOO
HP 45	17 bis Chemin de la Source Moufia 97490 SAINTE-CLOTILDE	Anise LACOSTE
HS 42	55 Route de Moufia 97490 SAINTE-CLOTILDE	Olivier HOARAU
IC 27	13 Chemin des Cocotiers Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	Patrick BOGO
ID 27	14 Chemin Bois-Rouge Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	Maria AH-HING

ANNEXE AU RAPPORT N° 96/1-09

**ACQUISITIONS GRATUITES DE TERRAINS POUR CREATION,
ELARGISSEMENT OU REDRESSEMENT DE VOIES PUBLIQUES**

3 / 3

Référence cadastrale	Situation	Propriétaire
IH 2	115 Chemin de l'Eglise Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	M. Fortuna MALBROUCK
IM 23	55 Chemin des Letchis Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	Pierre DAUNES
IM 40	Chemin des Chandelles Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	Jean Luce ROBERT
HH 84	22 Chemin des Pêcheurs 97490 SAINTE-CLOTILDE	Patrick MARBOUTIN

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du vendredi 1er mars 1996

LE MAIRE
Michel TAMAYA

